Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La déviation RN122 Sansac - Aurillac avance

Enjeux et objectifs d'un projet au service du territoire

DÉVIATION RN122
SANSAC - AURILLAC

La déviation de la RN122 Sansac-Aurillac est actuellement la principale opération d'aménagement du réseau routier national en cours dans le Cantal.

Dès le début de l'année 2020, les usagers pourront circuler sur la section neuve du contournement sud d'Aurillac qui sera mise en service de manière prioritaire, permettant un gain de temps significatif pour relier les entrées Est et Ouest de l'agglomération.

Les objectifs de l'opération

1. **Sécuriser les déplacements locaux** et de transit en évitant les zones agglomérées et le secteur sinueux de Bargues, et en limitant les accès à la RN122 aux seuls points d'échanges ;
2. **Améliorer la desserte du secteur Sud d'Aurillac,** notamment l'accès aux zones d'activités existantes et à venir, en séparant les flux de transit et de desserte locale ;
3. **Fiabiliser les temps de parcours,** notamment dans la traversée d'Aurillac
4. **Améliorer le cadre de vie** des riverains de l'actuelle RN122.

Le tracé

Le projet présente **10 km de tracé neuf** et **3 km de reprise de voies existantes**, sous forme d'une route bidirectionnelle à 2 voies de 3,50 m de large, avec des échanges à niveau (giratoires et carrefour en T). De son extrémité Est, au niveau du giratoire Henri Tricot, jusqu'au point d'échange du Garric, **l'opération consiste à réaménager l'avenue du Garric et la RD920 sur une longueur de 3 km.** La section neuve débute au point d'échange du Garric. Le tracé contourne la ZAC de Tronquières, croise l'actuelle RN122 au niveau de la Sablière pour suivre ensuite en parallèle, vers l'ouest, la voie ferrée. Il traverse ensuite, en s'incurvant vers le sud, la forêt de Branviel et contourne Sansac-de-Marmiesse par le nord pour se reconnecter à la section existante de la RN122 à l'ouest de Sansac-de-Marmiesse, juste avant le franchissement de la Cère au niveau du Pas du Laurent.

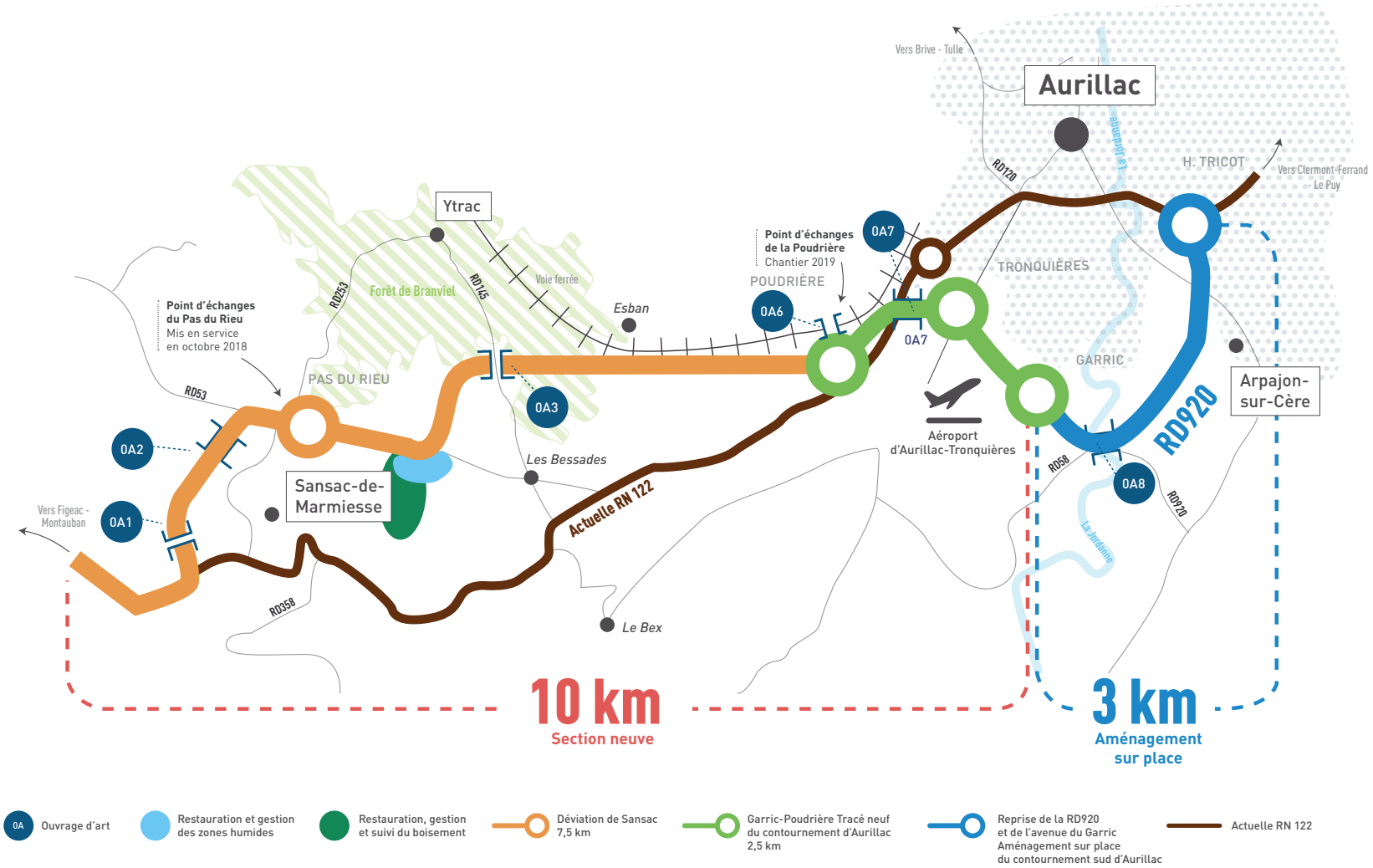

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

5 AVRIL 2013
Arrêté du Préfet du Cantal Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

2015/2016
Études techniques, acquisitions foncières, travaux préparatoires

1ER SEMESTRE 2017
Déconstruction des bâtiments d'habitation situés dans l'emprise

2ÈME SEMESTRE 2017
Déconstruction des bâtiments d'activités situés dans l'emprise

1ER SEMESTRE 2018
Démarrage des travaux routiers : ouvrages d'art n°7 et giratoire du Pas du Rieu

2ÈME SEMESTRE 2018
Mise en service du point d'échanges du Pas du Rieu démarrage des travaux du giratoire de Tronquières

1ER SEMESTRE 2019
Démarrage des travaux du barreau Garric-Poudrière

2020
Travaux de construction des ouvrages d'art sur la section déviation de Sansac

FIN 2019-DÉBUT 2020
Mise en service du barreau Garric-Pourdrière

2021
Terrassements de la section « déviation de Sansac »

2022
Réalisation des chaussées de la section « déviation de Sansac » - travaux de reprise de la RD920 et de l'avenue de Garric

Mise en service complète

2022
Mise en service complète

Les acteurs du projet

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'État, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes est le maître d'ouvrage.
La DREAL assure le pilotage général de l'opération (aspects administratifs et techniques) ainsi que la programmation et la gestion des crédits.

LE MAÎTRE D'ŒUVRE

La maîtrise d'oeuvre générale de l'opération est assurée par un autre service de l'Etat, la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée, pour la phase études et pour la 1ère phase de travaux. Elle réalise les études de conception, coordonne le chantier et veille à la bonne exécution des travaux.

L'EXPLOITANT

À sa mise en service, la nouvelle infrastructure sera exploitée par la Direction Interdépartementale des Routes Massif Central (DIRMC), gestionnaire de la RN122.

Conception : Com Une Exception 09/2019 / Crédit photos : Marc Ginot

Le financement

L'opération est inscrite au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015–2020 dans sa globalité, à savoir le financement des études, des acquisitions foncières et des travaux, pour un **coût total de 54,6M€**, selon la répartition suivante :

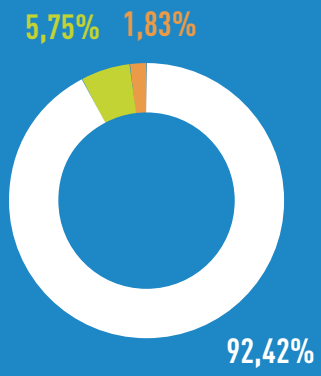

- État : 50,4 M€
- Département du Cantal : 3,1 M€
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : 1 M€

Ligne Info chantier *(appel gratuit)*

N° Vert **0805 38 38 45**

www.rn122-sansac-aurillac.fr

Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

cantal LE DÉPARTEMENT

CABA